



15 FEV 2023

ADDITIF N°02/2023/AD/CBANA/CIPM/2023 du15 FEV 2023

RELATIF A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°01

/AONO/CBNA/SIGAMP/CIPM-BEC/2023

DU31 JAN 2023/.....POUR LA REHABILITATION DU CSI DE

BADOUMLA DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU

HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST , EN PROCEDURE D'URGENCE.

Le Maire de la Commune de Bana, Maître d’Ouvrage et Autorité Contractante, porte à la connaissance des Entreprises potentiellement soumissionnaires du Dossier d’Appel d’Offre National N°01 que les modifications suivantes ont été apportées :

Avis d'Appel d'Offres (Date de remise et d'ouverture des offres)

AU LIEU DE : 24/01/2023 contenues dans les pages N° 4 et 5 version française ; puis les pages N° 7 et 8 de la version anglaise.

Règlement Général de l'Appel d'Offres(RGPAO) :

- Article 9.2 :

AU LIEU DE : Entre la publication de l’Avis d’Appel d’Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l’ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s’estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés publics.

- Article 25.7 :

AU LIEU DE : En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargée des Marchés Publics avec copies à l’organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

- Article 37.4 :

AU LIEU DE : En cas de recours, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de la- dite Commission.

- Article 38.2 :

AU LIEU DE : L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) :

GRILLE D'EVALUATION :

- AU LIEU DE : Seules les entreprises ayant obtenu au moins 70% de oui seront retenues pour la suite des analyses.

Avis d'Appel d'Offres version française:

AU LIEU DE :

- Référence
- Personnel d'encadrement
- Méthodologie
- Matériel

Avis d'Appel d'Offres version anglaise :

AU LIEU DE :

- Reference
- Management staff
- Methodology
- Material

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

- Article 8.2 :

AU LIEU DE : Ordre de Service ; L'ordre de service de commencer les prestations est signé et notifié par l'Autorité contractante, Maitre d'Ouvrage. (Insérer les copies à tous les acteurs de la chaîne d'exécution tel que prévue par la circulaire de la loi de finance 2020)

LIRE PLUTOT :

Avis d'Appel d'Offres (Date de remise et d'ouverture des offres)

DATE : 24/02/2023

Règlement Général de l'Appel d'Offres(RGPAO) :

- Article 9.2 :

LIRE PLUTOT :Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage avec copie à l'autorité chargée des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

- Article 25.7 :

LIRE PLUTOT :En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité de l'Examen de Recours avec copies au Maître d'Ouvrage, au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics et à l'ARMP

- Article 37.4 :

LIRE PLUTOT :En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité de l'examen de Recours avec copies au maître d'Ouvrage, au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics et à l'ARMP.

- Article 38.2 :

LIRE PLUTOT : L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) :**GRILLE D'EVALUATION :**

- **LIRE PLUTOT** :Seules les entreprises ayant obtenu au moins 70% de oui (12) seront retenues pour la suite des analyses.

Avis d'Appel d'Offres version française:**LIRE PLUTOT :**

- présentation
- Référence
- Personnel d'encadrement
- Méthodologie
- Matériel

Avis d'Appel d'Offres version anglaise :

LIRE PLUTOT :

- Presentation
- Reference
- Management staff
- Methodology
- Material

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

- Article 8.2 :

LIRE PLUTOT : Ordre de Service ; L'ordre de service de commencer les prestations est signé et notifié par l'Autorité contractante, Maitre d'Ouvrage. (Insérer les copies à tous les acteurs de la chaîne d'exécution tel que prévue par la circulaire de la loi de finance 2020 avec copie à l'ARMP)

LE RESTE SANS CHANGEMENT

15 FEV 2023
Fait à BANA, le

Ampliations :

- ARMP/OUEST ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- PRESIDENT CIPM/CBANA ;
- Archives/chrono



Le Maire,
Pour Le Maire P.O
Le 1er ADJOINT
NOUPA RICHARD



15 FEV 2003